

**Commune de Saint-Genis-des-Fontaines**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 10/04/2026 Date d'affichage : 10/04/2026 Séance en date du : 14/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 9		
<b>Objet : Désignation du représentant au Syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée</b>		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présence(s) : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M <sup>me</sup> Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M <sup>me</sup> Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M <sup>me</sup> Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M <sup>me</sup> Christine TORRES, M. Gérard PARADEJORDI, M <sup>me</sup> Sandrine BÉNAIGES, M. Thierry MOONEN, M <sup>me</sup> Martine GOUCHAN PICAUD, M. Christophe PICARD, M <sup>me</sup> Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M <sup>me</sup> Marie MIQUEL, M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M. Jean-Philippe DUBOIS et M <sup>me</sup> Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absence(s) : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER		
Procurations : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER représentée par M. Gérard PARADEJORDI et M <sup>me</sup> Monique MASGRAU représentée par M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS		
Secrétaire de Séance : Madame Cécile RIBOT		

**Monsieur le Maire,**

Informe que la Commune est adhérente au Syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Précise que celui-ci est en charge de la restauration collective, des transports scolaires occasionnels et de l'animation pédagogique autour de l'alimentation.

Le SYM P-M est un syndicat mixte ouvert pour lequel chaque commune adhérente dispose de deux élus délégués titulaires qui la représenteront au sein du comité syndical.

Propose de désigner Madame Cécile RIBOT et Monsieur Sylvain VIVES en tant que délégués titulaires représentant la Commune.

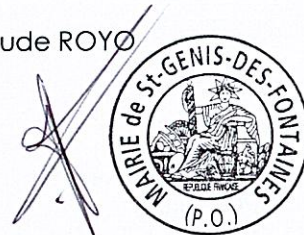
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Le Conseil municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Désigne Madame Cécile RIBOT et Monsieur Sylvain VIVES en tant que délégués titulaires représentant la Commune au Syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Le Maire, Jean-Claude ROY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.